AVIS D'EXCLUSION D'UN MEMBRE À L'ACTION COLLECTIVE INTENTÉE PAR LA DEMANDERESSE ROSELINE BOUDREAU c. LES DÉFENDERESSES 2M RESSOURCES INC., 9107-3957 QUÉBEC INC., 4502175 CANADA INC. (2M Transit) 755-06-000006-193

À L'ATTENTION DU GREFFIER DE LA D'IBERVILLE : 109, rue St-Charles, RC 14 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3E	A COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE 3 2C2
Je soussigné (e),	, avise le greffier de la Cou exerce mon droit de m'exclure du groupe visé pa
	s) mineur(s) résidant à la même adresse, j'avise le ct d'Iberville que j'exerce le droit au nom de mon ou
de s'exclure du groupe visé par l'action	n collective ci-haut mentionnée.
	r Saint-Gérard de la Ville de St-Jean-sur-Richelieu à 2016, plus particulièrement à l'adresse
Je comprends qu'en m'excluant de l'ac	ction :
 Je ne serai pas lié par l'action c 	el que je pourrais avoir contre les défenderesses er
	(signature) Adresse :
Je ne serai pas lié par l'action cJe conserve tout droit individue	collective; el que je pourrais avoir contre les défenderesses action. (signature)

LE PRÉSENT AVIS DOIT ÊTRE TRANSMIS AU GREFFE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE D'IBERVILLE AU 109, RUE ST-CHARLES, RC 14, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (QUÉBEC) J3B 2C2 AU PLUS TARD LE 30^{IÈME} JOUR SUIVANT LA PUBLICATION DE L'AVIS AUX MEMBRES.

L'avis peut être transmis par :

- Courrier recommandé;
- Poste certifiée;
- Dépôt au greffe en remettant le présent formulaire au greffe du Palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu, situé au 109, rue St-Charles, RC 14, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2.